

Red Deer, le 11 septembre 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

CONVOCATION

Lundi 28 octobre 2024 à 17 h 00


En personne à l'École La Prairie

L'assemblée générale annuelle (AGA) du Pays des Jeux aura lieu le lundi 28 octobre 2024 en personne à l'École La Prairie.

Nous vous rappelons que chaque parent a le droit de vote lors de l'AGA et qu'il est important de venir élire vos représentants au conseil d'administration.

Vous trouverez l'ordre du jour et le procès-verbal de l'AGA de l'an dernier en pièce-jointe.

En espérant vous voir à l'assemblée générale, je vous prie de bien vouloir accepter mes salutations respectueuses.


Laura Gauthier (Sep 11, 2024 16:50 MDT)

Laura Gauthier

Présidente

**Société Pays des jeux
17h00
le lundi 28 octobre 2024
École La Prairie
Red Deer, Alberta**

Ordre du jour

1. Bienvenue et prises des présences
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Élection de la présidence et de la secrétaire d'assemblée
5. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 30 octobre 2023
6. Rapport de la présidence de l'année 2023-2024
7. Rapport financier
8. Résolution spéciale (voir annexe A)
9. Élections
10. Varia
11. Levée de la reunion

Annexe A

Le conseil d'administration de la Société Pays des jeux recommande à l'assemblée de ses membres le transfert du service de garderie et de prématernelle à la FPFA.

La FPFA a signé une entente avec la Société Pays des jeux en septembre 2017 pour l'ouverture d'un service de garde et de prématernelle à l'École La Prairie. Durant les sept dernières années, le partenariat s'est poursuivi. Nous constatons, par contre, que si ce n'était pas pour la FPFA, le service ne pourrait exister car il est devenu trop important pour être géré par des parents bénévoles. Nous avons aussi réalisé que la Société de parents prend énormément de décisions administratives concernant le service, et que nous n'avons pas de lien direct avec le service journalier offert à nos enfants. Suite à une discussion et réflexion, c'est le désir du conseil d'administration de céder la gestion du service à la FPFA et d'assumer un rôle plutôt consultatif avec la FPFA et la coordonnatrice du centre.

Dans ce nouveau modèle, la Société de parents tiendra des rencontres avec la coordonnatrice du centre pour discuter de la programmation et de la vie en classe de nos enfants. Ceci est en contraste avec des rencontres avec la directrice de la FPFA, pour discuter et prendre des décisions surtout financières. Nous aimerions tout de même que la FPFA consulte les parents lorsque le sujet les concerne (ex. : le calendrier annuel, l'augmentation des frais, l'évaluation annuelle des services). Nous croyons que ce nouveau modèle permettra aux parents de pouvoir contribuer plus directement à la qualité du service ayant un lien direct avec la coordonnatrice et avoir la capacité de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles.

La FPFA poursuivra son rôle de gestionnaire, responsable des ressources humaines et financières des opérations. La FPFA sera détentrice de la licence et tous les employés seront des employés de la FPFA et non de la Société de parents.

La Société détient présentement environ 80,000\$ dans son compte de banque. Nous recommandons faire un don d'environ 50,000\$ à la FPFA. Cette contribution est pour assurer le maintien des services à Red Deer et non pas pour l'utilisation générale de la FPFA.

En ce sens, la Société de parents de Pays des jeux recommande à l'assemblée des membres la résolution suivante :

_____ , appuyée par _____ , propose le transfert de la gestion du service de garderie et de prématernelle de la Société de parents Pays des jeux à la Fédération des parents francophones de l'Alberta. La Société autorise un don de 50 000 \$ à la FPFA, comme fonds de contingence pour les opérations présentes et futures du service Pays des jeux à Red Deer.